

COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

Compte rendu de la séance du lundi 20 janvier 2025

Etaient présents :

Madame Clémentine FISSON, Monsieur Philippe GROSSET, Mr Patrick VASSEUR, Madame Sonia HENRY, Madame Marianne BERTHERAT, Madame Aurélie DUMONT, Monsieur Mathieu FOURAGE, Madame Prune BULKA, Madame Gaëlle JOUET

Etaient absents excusés : Madame Martine MAILLARD, Monsieur Pascal OUDET

Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN pouvoir à Monsieur Philippe GROSSET
Madame Marie-Laure DESMOULINS pouvoir à Monsieur Mathieu FOURAGE
Monsieur Emmanuel GATEAU pourvoir à Madame Clémentine FISSON

Secrétaire de la séance : Monsieur Mathieu FOURAGE

Début de séance : 19 heures

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité

DELIBÉRATIONS

DE 2025 001 DÉSIGNATIONS D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE DREUX

Madame la Maire explique aux Conseillers municipaux qu'il faut élire un nouveau délégué suppléant à la commission Enfance jeunesse et Famille à l'Agglomération de Dreux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Nomme Mme MAILLARD Martine comme nouvelle déléguée suppléante à la commission Enfance Jeunesse et Famille à l'Agglomération de Dreux

DE 2025 002 DEMANDE DE DEROGATION RELATIVE AU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION D'UNE TOITURE VEGETALISEE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de dérogation présentée par M. FERNANDES DANTAS Samuel concernant le permis de construire n°028 292 24 00004, relatif à la réalisation d'une toiture végétalisée sur sa propriété,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

1. D'accepter la demande de dérogation formulée par M. FERNANDES DANTAS Samuel pour la mise en place d'une toiture végétalisée, conformément aux prescriptions du permis de construire susmentionné.
2. D'insister sur l'obligation de respecter, dans le cadre de ce projet, les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment en ce qui concerne le pourcentage de pente de la toiture.

DE 2025 003 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE TEMPORAIRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR

Madame la Maire expose au Conseil Municipal la convention de mise a disposition au Conseil Départemental.

Cette convention permet de mettre à disposition des locaux a titre gratuit au Conseil Départemental. Celle-ci permettra au service départemental de l'action sociale d'occuper les locaux le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h pour y assurer ses permanences

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve de mise à disposition de locaux à titre temporaire au Conseil Départemental d'Eure et Loir jointe à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Départemental

DE 2025 004 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE : CONVENTION N° 292-24-MOE-016

Madame la Maire expose au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre Convention n° 292-24-MOE-016

La modification de la convention est la suivante :

Le 1er paragraphe de l'article 1 « Objet de la convention » est modifié et remplacé comme suit :

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre assurée par ELI au maître d'ouvrage, demandeur de l'assistance, et pour des opérations de travaux de voirie n'excédant pas 90 000 € HT pour une commune.

L'objet de l'opération porte sur :

- *Création d'un trottoir PMR rue de la Grangellerie*
- *Aménagements de sécurité rues de Saint Rémy et des Châtaigniers*
- *Réfection de l'entrée de l'allée des Bois*

Le dernier paragraphe demeure inchangé.

Le 1er paragraphe de l'article 6 « enveloppe financière de l'opération » est modifié et remplacé comme suit :

« Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 31 748,00 € HT. Si le montant prévisionnel de l'opération révisé après ouverture des plis (hors études annexes) est supérieur à 90 000 € HT + 10 %, alors ELI résiliera sans délai la présente convention. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve l'avenant n°1 a la convention de maitrise d'œuvre : convention n° 292-24-moe-016 jointe à la présente délibération,

- Autorise le Maire à signer ladite convention avec Eure et Loir ingénierie d'Eure et Loir

COMMISSIONS MUNICIPALES

LIENS SOCIAUX

- Dossiers subventions/asso seront mis en ligne d'ici février 2025
- Un partenariat avec la Ferme de Diane est en cours de mise en place, avec possibilité d'acheter des paniers de fruits et légumes de saison en ligne et de les récupérer en mairie le samedi à compter du 1^{er} mars 2025
- Plan hivernal sénior réalisé par le biais de la distribution des paniers garnis.
- Un protocole pour l'utilisation du lave-vaisselle est à faire.

MANIFESTATIONS COMMUNALES & CEREMONIES

- Choix du même prestataire Animation du 13.07.2025
- Organisation nettoyage nature avec ASC Mézière
- Réflexions en cours autour d'un nouveau nettoyage du cimetière pour 2025

QUESTIONS DIVERSES :

*Prochain conseil jeudi

La séance est levée à 21 heures 15

Madame la Maire,
Clémentine FISSON

La Secrétaire de séance,
Philippe GROSSET